

droits éloignés des grandes villes. Je n'hésite pas à dire que les mœurs, la probité, la religion des gens de la campagne sont en quelque sorte en la disposition des curés (a). Si dans les villes où le mal est toujours en plus grande masse que le bien, ils n'ont pas la même influence, ils peuvent toujours beaucoup sur l'esprit & le cœur de la multitude; s'ils ne peuvent étouffer le blasphème & le vice, ils en arrêtent au moins les progrès, ils en retardent la consommation, ils en affoiblissent le triomphe. "C'est, dit l'auteur, à l'administration des chefs des paroisses que sont confiées les mœurs & la paix du peuple : c'est d'eux seuls que dépend le bonheur intérieur des familles. Les loix ne peuvent que contenir les méchants décidés, & maintenir l'ordre extérieur; mais c'est aux pasteurs seuls qu'est confié l'ordre intérieur, dont les détails, à l'infini, échappent à la vigilance des loix. C'est à leur tendre sollicitude qu'est remis le soin d'instruire, de consoler, d'inspirer par leur exemple surtout,

---

(a) Si j'osois dire à cette occasion une chose bien paradoxale, & qui néanmoins est bien vraie, c'est que dans mes divers voyages, j'ai toujours connu les curés par les paroissiens (j'entens dans les villages, sur-tout à quelque distance des grandes villes) : l'effet de l'instruction, de l'exemple, de la charité & du zèle du pasteur, l'impression infiniment précieuse du culte religieux exercé avec décence & dignité, paroïssoient dans les mœurs & les manières de ces bons rustres; & le défaut de tout cela étoit également sensible.